

# COMMUNE DE PERTHES-en-GATINAIS-77930-

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Perthes sous la présidence de Monsieur Alain CHAMBRON.

Etaient présents : M. LARCHÉ, Mme PORTE, M. MOREAU Adjoints ; Mme S. MALMANCHE, Mme JOUARD, M. MAGNIER, Mme GRIPPON LAMOTTE, M. FRANCISCO, M. TAVERNIER

Absents excusés : M. VEZILIER qui a donné pouvoir à Monsieur LARCHÉ  
Mme M.C D'AZEVEDO qui a donné pouvoir à Mme GRIPPON LAMOTTE  
M. A. D'AZEVEDO qui a donné pouvoir à M. CHAMBRON, Maire  
M. F. MALMANCHE qui a donné pouvoir à Mme S. MALMANCHE  
Mme DANIEL qui a donné pouvoir à M. FRANCISCO  
M. DUTECH qui a donné pouvoir à Mme PORTE  
M. DESFORGES  
M. PERROT  
Mme CORONT DUCLUZEAU

Secrétaire de séance : Mme Claire GRIPPON LAMOTTE

Le quorum étant atteint, le Maire constate que le Conseil Municipal peut valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe que le point 3 « rapport annuel 2015 du service eau et assainissement » sera présenté à un prochain Conseil Municipal, la commune étant en attente du rapport sur l'eau.

Approbation procès-verbal réunion du 8 juin 2016

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion tenue le 8 juin 2016 est approuvé à l'unanimité et les membres présents procèdent à la signature du registre.

N° d'ordre de séance : 1/18

### **INFORMATION DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en séance du 26 juin 2014 et du 16 septembre 2015.

#### **Au titre de l'Article 3-4°**

Concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, a été conclu les marchés suivants :

Objet du marché	Titulaire	Montant du marché HT/TTC
<b>Budget communal</b>		
Travaux d'élagage des arbres d'alignement de la Place de la Libération (contrat sur 3 ans)	CHADEL SAS (91590)	Intervention annuelle <b>Total HT :</b> 4 855,16 €
		<b>Total TTC :</b> 5 826,19 €
Réparation des chaussées et accotements sur le territoire de PERTHES suite aux inondations	R.T.P (77000)	<b>Total HT :</b> 22 400,00 €
		<b>Total TTC :</b> 26 880,00 €

Réalisation de zones en béton désactivé sur trottoir rue de Melun – au niveau du plateau surélevé	GEOTP ENVIRONNEMENT (77210)	<b>Total HT :</b> 2 304,00 € <b>Total TTC :</b> 2 764,80 €
Achat et installation standard téléphonique	ORANGE BUSINESS (75015)	<b>Total HT :</b> 3 580,97€ <b>Total TTC :</b> 4 297,16 €
Poste informatique	OGI (77185)	<b>Total HT :</b> 1 286,00 € <b>Total TTC :</b> 1 543,20 €
Remplacement 2 radiateurs cantine scolaire	M. Didier GRANSART (77930)	<b>Total HT :</b> 1 676,60 € <b>Total TTC :</b> 2 011,92 €
<b>Budget EAU</b>		
Mise en conformité branchement plomb 19 rue de St GERMAIN	VEOLIA EAU (77000)	<b>Total HT :</b> 2 378,40 € <b>Total TTC :</b> 2 854,08 €
Etude et AMO réhabilitation du château d'eau Phase 1	O.A.C.T.C. (77000)	<b>Total HT :</b> 7 612,00 € <b>Total TTC :</b> 9 134,40 €
Etude complémentaire délimitation Aire d'Alimentation de Captage de Perthes	SAFEGE (92022)	<b>Total HT :</b> 19 940,00 € <b>Total TTC :</b> 23 928,00 €
<b>Suite explosion cuve à sel unité de traitement</b>		
Travaux de couverture sur bâtiment unité de traitement	FRANCISCO FRERES (77630)	<b>Total HT :</b> 3 110,00 € <b>Total TTC :</b> 3 732,00 €
Centrale à saumure de 30 m3 pour unité de traitement	CITP (62400)	<b>Total HT :</b> 14 100,00 € <b>Total TTC :</b> 16 920,00 €
Remplacement de la cuve de saumure	NANTAISE DES EAUX (45260)	<b>Total HT :</b> 11 124,00 € <b>Total TTC :</b> 13 348,80 €

**Au titre de l'Article 3-11° et 16° - Défense de la commune dans les actions intentées contre elle :**

Défense sur appel contre le PLU Commune contre PROMOGIL	ACACCIA – Maître ROUQUETTE (77000)	<b>Total HT : 2 100,00 €</b>
		<b>Total TTC : 2 520,00 €</b>

**LE CONSEIL PREND ACTE.**

*N° d'ordre de séance : 2/18*

**RETRAIT DE DELEGATIONS A UN ADJOINT**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Par arrêté n° 34/2014 du 28 avril 2014, des délégations de fonction et de signature ont été consenties à Monsieur Christian MOREAU, 4<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'urbanisme, au développement économique, au commerce et à l'artisanat.

En raison de différents importants quant aux choix de projets en matière d'urbanisme, contraires aux engagements pris auprès des habitants par l'équipe municipale lors de la campagne électorale, les délégations consenties ont été retirées par arrêté n° 59/2016 du 21 septembre 2016 à Monsieur MOREAU.

L'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions*»,

Si le Conseil maintient l'intéressé dans ses fonctions, celui-ci conserve les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Les délégations retirées par le Maire ne pourront être confiées, le cas échéant, qu'à un autre adjoint.

Si, à l'inverse, le Conseil se prononce contre le maintien des fonctions, il peut

- soit procéder à la suppression du poste d'adjoint devenu vacant,
- soit procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et décider que ce nouvel adjoint occupera le même rang que celui qu'il remplace

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de s'exprimer sur le maintien de Monsieur MOREAU dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur MOREAU qui a souhaité s'exprimer sur cette décision.

Monsieur MOREAU fait savoir que depuis deux ans il a consacré beaucoup de temps pour la commune et apporté son expertise sur les dossiers d'urbanisme. Les messages qu'il a souhaité transmettre n'ont pas été entendus par une partie de l'équipe municipale. Le premier désaccord a été sur le choix pris par la majorité du Conseil Municipal concernant l'intercommunalité et aujourd'hui certaines positions prises lui sont reprochées. Monsieur MOREAU s'estime incompris par rapport à ses choix en matière d'urbanisme. Après s'être expliqué, Monsieur MOREAU précise qu'il prend acte de la décision de retrait des délégations du Maire. En conséquence, il arrête sa collaboration avec l'équipe municipale et se retire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Suffrages exprimés : 15

POUR le maintien du 4<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions : 0

CONTRE le maintien du 4<sup>ème</sup> adjoint dans ses fonctions : 9

ABSTENTIONS : 6

Le Conseil Municipal, à la majorité, se prononce pour le retrait du 4<sup>ème</sup> Adjoint dans ses fonctions.

Monsieur MOREAU ayant quitté la séance, le quorum n'est plus atteint au sein de l'assemblée délibérante pour adopter les délibérations.

Il est donc décidé de réunir à nouveau le Conseil Municipal le lundi 3 octobre 2016 à 19h30 pour délibérer sur les points 4 à 18 inscrits à l'ordre du jour de la séance du 28 septembre 2016.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Elevage de reines d'abeilles : Monsieur le Maire expose les problèmes de voisinage causés par une activité apicole au cœur du village, rue du Docteur Siffre. Plusieurs rencontres ont été organisées et il a été demandé à l'apiculteur de se conformer à l'arrêté préfectoral de décembre 1962 qui prescrit les règles à observer aux abords des habitations. En outre, la commune a proposé d'installer les ruches sur des terrains communaux. Sans respect de l'engagement de l'apiculteur quant à l'aménagement d'une palissade, un arrêté de mise en demeure sera prescrit.

Future intercommunalité : Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal devra se prononcer à la prochaine séance sur l'accord local de gouvernance. Exposé est fait par Monsieur LARCHÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint et Vice Président de la Communauté de Communes du Pays de Bière, des réflexions menées par les groupes de travail thématiques pour mener à la fusion-extension.

Remise des colis de fin d'année aux aînés : Madame MALMANCHE informe que la remise des colis se fera cette année le lundi 19 décembre salle Raymonde Fache, entre 9h00 et 15h30. En cas d'impossibilité pour les personnes de se déplacer, celui-ci sera apporté à leur domicile.



Pour extrait conforme  
Perthes, le 6 Octobre 2016  
Le Maire,

Alain CHAMBRON